

Smart Cities

Prenez une longueur d'avance avec les ETF thématiques de Lyxor

Selon l'expert de cette thématique, Lukas Neckermann, une ville intelligente « combine ses données, ses ressources, ses infrastructures et sa population pour se concentrer en permanence sur l'amélioration de la qualité de vie. Une ville intelligente mêle puissance et créativité, mais incorpore aussi des données et des analyses en temps réel. Elle a une âme, fixe des objectifs et partage sa passion. »¹ Les technologies de ville intelligente telles que l'automatisation, l'Internet des objets et les réseaux intelligents répondent aux défis posés par l'urbanisation rapide et le changement climatique.

Investir dans une qualité de vie urbaine meilleure et plus propre



Notre ETF Smart Cities cible les entreprises impliquées dans les produits, services et concepts connexes suivants :

- ▶ Bâtiments intelligents
- ▶ Habitations intelligentes
- ▶ Mobilité intelligente
- ▶ Connectivité intelligente (IdO)
- ▶ Sécurité et sécurité intelligentes
- ▶ Traitement intelligent des déchets et de l'eau
- ▶ Énergie et réseaux intelligents

Un processus d'investissement unique

Chez Lyxor, nous pensons que la meilleure façon d'accéder à ce thème de manière précise et judicieuse consiste à combiner les avantages de l'indexation, la supervision humaine active ainsi que l'intelligence artificielle de pointe et la science des données.

Comment l'indice capture-t-il cette thématique ?

- ▶ Mots amorces liés aux villes intelligentes choisis par MSCI, notre partenaire en matière d'indice, et un expert des thématiques*
- ▶ La liste finale des mots clés est générée à l'aide du traitement automatique du langage naturel, une branche de l'intelligence artificielle
- ▶ Les communications et documents publics d'entreprises sont analysés pour y trouver les mots clés sur la base des descriptions des activités
- ▶ La pertinence des actions éligibles est mesurée sur la base des revenus attribuables au thème (25% minimum)
- ▶ Des filtres supplémentaires relatifs à la taille, à la liquidité et aux critères ESG sont appliqués, puis la sélection finale d'actions équipondérées est repondérée selon les scores fondamentaux

Principales caractéristiques de l'indice²

Nom de l'indice MSCI ACWI IMI Smart Cities ESG Filtered

Exposition Marchés développés et émergents mondiaux

Nombre de positions 130

Exclusions ESG de MSCI basées sur :

- Entreprises dont la durabilité est sujette à controverses
- Contrevenants au Pacte mondial de l'ONU
- Controverses majeures
- Titres CCC/non notés

Sur la base d'un score composite de trois fondamentaux :

Pondération - % du CA consacré à la R&D et aux investissements
- Rendement du capital investi
- Croissance du CA sur 1 an

Expertise humaine



Une fois par an, un expert thématique choisi par MSCI prodigue des conseils sur les objectifs de l'indice et les sous-thèmes associés afin de garantir que l'indice évolue avec le thème.*

Lukas Neckermann

DG chez Neckermann Strategic Advisors, un cabinet de conseil fondé en 2013 et spécialisé dans les stratégies de mobilité intelligente et de villes intelligentes. Auteur des ouvrages « The Mobility Revolution » et « Smart Cities, Smart Mobility ».

¹ « Smart Cities, Smart Mobility », 2017, Lukas Neckermann. ²Source : MSCI, au 01/06/2020. Méthode d'indexation complète disponible sur demande. *MSCI peut demander l'avis de spécialistes des marchés externes sur l'évolution du thème sous-jacent de l'indice et des mots amorces pertinents. Cependant, de tels avis sont de nature purement consultative. Leur utilisation est laissée à l'entière discrétion de MSCI et peut ou non donner lieu à une modification de l'indice ou de sa méthodologie.

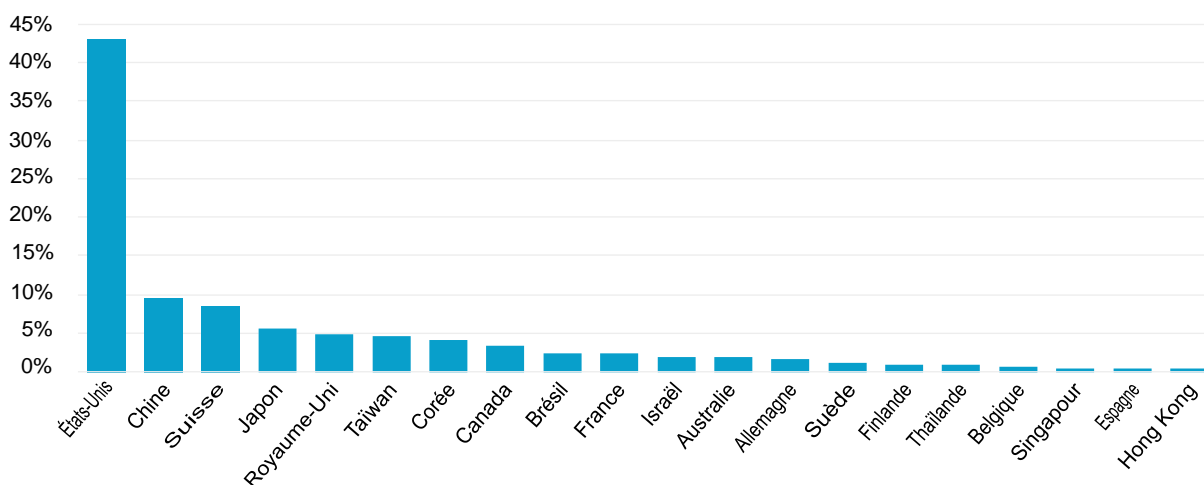
A l'attention des investisseurs qualifiés. Les ETF présentent un risque de perte en capital.

Ce document est réservé et ne peut être remis en Suisse qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Loi suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC).

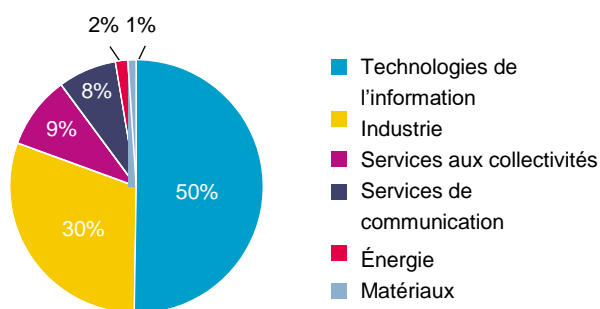
Retrouvez-nous
www.lyxoretf.com

Zoom sur l'indice Smart Cities

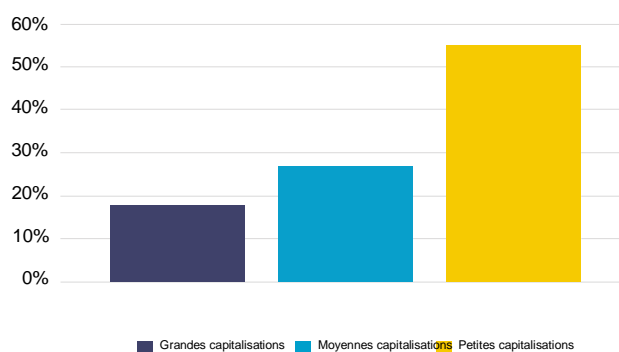
Répartition géographique²



Répartition sectorielle²



Répartition par capitalisation boursière²



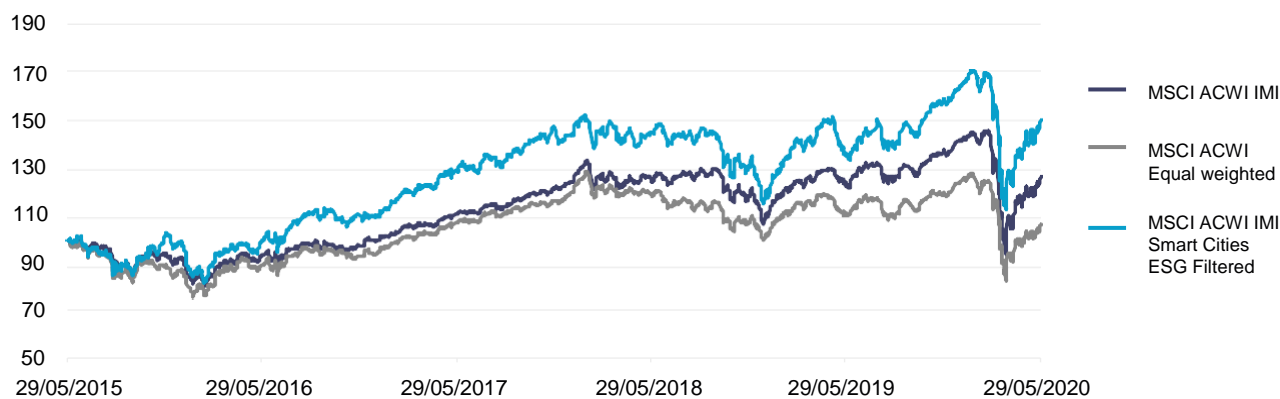
Les 10 positions les plus importantes²

Société	Pays	Secteur GICS	Pondération
UNIVERSAL DISPLAY CORP	ÉTATS-UNIS	Technologies de l'information	1,79%
KMW CO	CORÉE	Technologies de l'information	1,62%
CIA SANEAMENTO PARANA UN	BRÉSIL	Services aux collectivités	1,57%
CHENGDU XINGRONG A(HK-C)	CHINE	Services aux collectivités	1,53%
BEIJING ORIGNWTR A(HK-C)	CHINE	Industrie	1,45%
PARTRON CO	CORÉE	Technologies de l'information	1,39%
TERADYNE	ÉTATS-UNIS	Technologies de l'information	1,35%
SWITCH	ÉTATS-UNIS	Technologies de l'information	1,35%
FORTINET	ÉTATS-UNIS	Technologies de l'information	1,32%
DIALOG SEMICONDUCTOR	ALLEMAGNE	Technologies de l'information	1,29%
TOTAL			14,65%

²Source : MSCI, au 01/06/2020.

A l'attention des investisseurs qualifiés. Les ETF présentent un risque de perte en capital. Ce document est réservé et ne peut être remis en Suisse qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Loi suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC).

Retrouvez-nous
www.lyxoretf.com

Performance de l'indice sur 5 ans³Indicateurs risque/rendement⁴

	Rendements			Volatilité annualisée		
	YTD	1 an	5 ans (p.a.)	YTD	1 an	5 ans
MSCI ACWI IMI Smart Cities ESG Filtered	-8,2%	11,7%	8,5%	36,4%	25,1%	17,1%
MSCI ACWI Equal Weighted	-13,9%	-2,8%	1,5%	30,5%	20,8%	13,8%
MSCI ACWI IMI	-9,9%	3,7%	5,0%	38,9%	26,1%	15,5%

Indicateurs ESG⁵

	MSCI ACWI IMI Smart Cities ESG Filtered	MSCI ACWI IMI Equal Weighted	MSCI ACWI IMI
Critères clés d'intégration			
Note ESG	4,6	4,5	5,9
% Entreprises « leader » (AAA-AA)	8,8%	12,5%	26,5%
% Entreprises « moyennes » (A-BB)	71,3%	61,7%	65,1%
% Entreprises « à la traîne » (B-CCC)	19,9%	25,9%	8,5%
Piliers de l'ESG			
Score pilier environnemental	4,5	4,3	5,5
Score pilier social	4,9	4,5	4,8
Score pilier gouvernance	5,1	5,0	5,3
Valeurs			
Violation de la conformité au Pacte mondial de l'ONU (%)	0%	0,3%	1,7%
Controverses majeures (%)	0%	0,3%	2,1%
Exposition au secteur des combustibles fossiles (%)	1,3%	7,8%	9,5%
Implication dans les produits de tabac (%)	0%	0,5%	1,0%
Liens avec des armes controversées (%)	0%	0,2%	0,5%

Notre gamme d'ETF thématiques

UCITS ETF	Méthode de réplification	Tickers Bloomberg	Code ISIN	TFE actuel provisoire*	TFE visé*
Lyxor MSCI Smart Cities ESG Filtered (DR) UCITS ETF	Physique	IQCY, IQCT	LU2023679256	0,15%	0,45%
Lyxor MSCI Millennials ESG Filtered (DR) UCITS ETF	Physique	MILL, GENY	LU2023678449	0,15%	0,45%
Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF	Physique	ELCR, MOBI	LU2023679090	0,15%	0,45%
Lyxor MSCI Digital Economy ESG Filtered (DR) UCITS ETF	Physique	EBUY, DIGE	LU2023678878	0,15%	0,45%
Lyxor MSCI Disruptive Technology ESG Filtered (DR) UCITS ETF	Physique	UNIC, DTEC	LU2023678282	0,15%	0,45%

*Source : Lyxor International Asset Management, au 13/07/2020. Le taux du total des Frais sur Encours (TFE) cible est de 0,45%. Il est temporairement réduit à 0,15% jusqu'à septembre 2021.

³Source : Lyxor International Asset Management, Bloomberg. Données au 29/05/2020. La performance de l'indice thématique est un test rétroactif et ne représente pas un historique de performance. MSCI ACWI Equal Weighted utilisé comme indice de référence pour une meilleure comparaison, car l'indice pondéré par la capitalisation MSCI ACWI IMI est orienté sur les plus grandes sociétés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴Source : MSCI, au 29/05/2020. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁵Source : MSCI, au 30/06/2020, sur la base de l'Index Profile Tool : <https://www.msci.com/index-profile/index-metrics/>

A l'attention des investisseurs qualifiés. Les ETF présentent un risque de perte en capital.

Ce document est réservé et ne peut être remis en Suisse qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Loi suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC).

Retrouvez-nous

www.lyxoretf.com



Entrez dans notre univers en 3D

Utilisez votre smartphone pour scanner ce QR code et explorer 5 thématiques qui redéfinissent notre monde.

Principaux risques

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques liés à ces ETF nous vous recommandons de vous reporter à la section « Risques Principaux » du prospectus de ces ETF ainsi qu'à la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur disponibles en français sur le site www.lyxoretf.fr.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de réplification : Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de son indicateur de référence.

Risque de contrepartie : Avec les ETF synthétiques, les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un Swap de gré à gré avec la Société Générale. Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la Société Générale ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds. Les ETF à réplification physique peuvent être exposés au risque de contrepartie en cas de recours au prêt de titres.

Risque de sous-jacent : L'indice sous-jacent d'un ETF Lyxor peut être complexe et volatil. Par exemple, dans le cas des investissements en matières premières, l'indice sous-jacent est calculé par rapport aux contrats futures sur matières premières, ce qui expose l'investisseur à un risque de liquidité lié aux coûts, par exemple de portage et de transport. Les ETF exposés aux Marchés émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

Risque de concentration : Les ETF thématiques sélectionnent des titres actions et obligations pour leur portefeuille sur la base d'un indice d'origine de référence. Dans le cas où les règles de sélection sont particulièrement strictes, le portefeuille peut être plus concentré et le risque est réparti sur moins de titres que l'indice d'origine.

Risque de change : Les ETF peuvent être exposés au risque de change s'ils sont libellés dans une devise différente de celle de l'indice sous-jacent qu'ils répliquent. Cela signifie que les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les rendements.

Risque de liquidité : La liquidité est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les marchés ou les ETF sont cotés, en ce compris Société Générale. La liquidité sur les marchés peut être limitée du fait notamment, d'une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'indicateur de référence, d'une erreur des systèmes de l'un des marchés concernés, de Société Générale ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

Informations importantes

Ce document a été fourni par Lyxor International Asset Management qui est seul responsable de son contenu.

LYXOR INDEX FUND - Lyxor MSCI Digital Economy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc, domicilié à Luxembourg, LYXOR INDEX FUND - Lyxor MSCI Millennials ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc, domicilié à Luxembourg, LYXOR INDEX FUND - Lyxor MSCI Smart Cities ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc, domicilié à Luxembourg, LYXOR INDEX FUND - Lyxor MSCI Disruptive Technology ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc, domicilié à Luxembourg, LYXOR INDEX FUND - Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc, domicilié à Luxembourg, (les Fonds) sont des placements collectifs de capitaux dont la distribution, en Suisse à des investisseurs non qualifiés tels que définis dans la Loi suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC), a été approuvée par l'Autorité suisse des marchés financiers FINMA (FINMA) selon l'article 120 de la LPCC.

Les Exchange Traded Funds (ETF) mentionnés ci-dessus sont cotés à la SIX Swiss Exchange. Les intermédiaires financiers (y compris en particulier les représentants de banques privées ou les gestionnaires de fortune indépendants, Intermédiaires) sont tenus d'observer les exigences réglementaires strictes de la LPCC qui s'appliquent à toute activité de distribution de placements collectifs étrangers en Suisse. Il est de la seule responsabilité de chaque Intermédiaire de s'assurer (i) que toutes ces exigences soient remplies avant que l'Intermédiaire ne distribue les Fonds présentés dans ce document et (ii) sinon, qu'il ne mène aucune activité qui pourrait être constitutive d'une forme de distribution de placements collectifs de capitaux en Suisse telle que définie à l'art. 3 LPCC et dans son ordonnance d'application.

L'information contenue dans ce document est donnée uniquement en date du présent document et n'est pas mise à jour à une date ultérieure.

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni une offre, ni une invitation à faire une offre, ni une sollicitation ou une recommandation d'investissement dans un quelconque placement collectif de capitaux. Ce document ne constitue ni un prospectus au sens de l'article 652a ou de l'article 1156 du Code des obligations suisse, ni un prospectus de cotation au sens des règles de cotation de la SIX Swiss Exchange plate-forme de négociation au sens de la Loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers du 19 juin 2015 (telle qu'amendée de temps à autre, LIMF), ni un prospectus simplifié, ni un document d'information clé pour l'investisseur, ni un prospectus tels que définis dans la LPCC.

Tout investissement dans un placement collectif de capitaux comporte des risques qui sont décrits dans le prospectus ou la notice d'offre. Avant toute décision d'investissement il est recommandé de lire intégralement le prospectus ou la notice d'offre et de porter une attention spécifique aux avertissements et informations relatifs aux risques.

Tout benchmark/ indice de référence mentionné dans ce document est fourni dans un but informatif uniquement.

A l'attention des investisseurs qualifiés. Les ETF présentent un risque de perte en capital.

Ce document est réservé et ne peut être remis en Suisse qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Loi suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC).

Retrouvez-nous

www.lyxoretf.com

Ce document n'est pas le résultat d'une analyse financière et n'est donc pas soumis à la « Directive visant à garantir l'indépendance de la recherche financière » émise par l'Association suisse des banquiers.

Ce document ne contient pas de recommandations ni de conseils personnalisés et n'a pas pour vocation à se substituer aux conseils d'un professionnel en matière d'investissement dans des produits financiers.

Le Représentant et le Service de paiement des fonds en Suisse est Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, 8001 Zurich.

Le prospectus ou la notice d'offre, le document d'information clé pour l'investisseur, le règlement de gestion, les statuts et/ou tout autre document constitutif ainsi que les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles sans frais auprès du Représentant en Suisse.

S'agissant des parts/actions des Fonds distribuées en ou à partir de la Suisse, le lieu d'exécution et le for sont au siège du Représentant en Suisse.

Disclaimer Recherche

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel. Lyxor International Asset Management (LIAM) ou Lyxor Asset Management (LAM) peuvent ou ont pu entretenir des relations commerciales avec des entreprises couvertes par les rapports de recherche. En conséquence, les investisseurs doivent être informés que LIAM, LAM, ou leurs employés, peuvent avoir un conflit d'intérêt susceptible de porter atteinte à l'objectivité de ce rapport. Dans le cadre de la prise de décision d'investissement, les investisseurs doivent considérer ce rapport comme un facteur individuel. Merci de vous référer à l'appendice de ce document pour la ou les certification(s) du ou des analyste(s), des informations importantes et les disclaimers. Ou consulter notre page web dédiée www.lyxoretf.com/compliance.

Conflit d'intérêt

Le contenu de cette page reflète les vues, opinions et recommandations de la recherche cross-asset de Lyxor Asset Management ("LAM") et des analystes et stratèges de la recherche ETF de Lyxor International Asset Management ("LIAM"). Dans la mesure où cette recherche recouvre des idées d'investissement fondées sur des vues macroéconomiques de conditions de marchés ou de valeur relative, elle peut être différente des opinions et recommandations fondamentales de la recherche cross-asset et de la recherche ETF présentées dans les rapports de recherche sur des secteurs ou entreprises produits par la recherche cross-asset ou la recherche ETF, ainsi que des vues et opinions d'autres départements de LAM, LIAM et de leurs filiales. Les analystes et/ou stratèges de la recherche cross-asset Lyxor et de la recherche ETF consultent périodiquement les équipes commerciales et les équipes de gestion de LAM ou LAM à propos d'informations sur le marché, incluant, mais ne se limitant pas, à l'établissement des cours, des niveaux de spreads et de l'activité de négociation des ETF répliquant des indices actions, obligataires et sur matières premières. Les tables de négociation peuvent négocier ou avoir négocié en tant que principal sur la base de vues et rapports des analystes de recherche. Lyxor a des politiques et procédure de recherche obligatoires qui sont raisonnablement conçus pour (i) s'assurer que les faits présentés dans les rapports de recherche sont fondés sur des informations fiables et (ii) pour éviter la diffusion sélective et non appropriée de rapports de recherche. En outre, les analystes de recherche reçoivent une rétribution sur la base, en partie, de la qualité et de la précision de leur analyse, des retours formulés par les clients, de facteurs concurrentiels et de l'ensemble des revenus de LIAM ou LAM, incluant les revenus des frais de gestion, des frais de conseil en gestion et des commissions de distribution.

A propos de MSCI

MSCI est un fournisseur de premier plan d'outils et de services d'aide aux décisions critiques destinés à la communauté mondiale des investisseurs. Forts de plus de 45 ans d'expérience dans la recherche, les données et la technologie, nous améliorons la prise des décisions d'investissement en permettant à nos clients de comprendre et d'analyser les facteurs clés de risque et de rendement et de construire en toute confiance des portefeuilles plus efficaces. Nous élaborons des solutions de pointe fondées sur la recherche que nos clients utilisent pour appréhender l'ensemble du processus d'investissement et accroître sa transparence. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.msci.com.

Mentions légales

Les informations contenues dans le présent document (les « Informations ») ne peuvent être reproduites ou rediffusées, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. Les Informations ne peuvent pas être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, pour créer des travaux dérivés, des indices, des modèles de risque ou des analyses, ou en relation avec l'émission, l'offre, le rattachement, la gestion ou la commercialisation de tous titres, portefeuilles, produits financiers ou autres véhicules d'investissement. Les données et analyses historiques ne sauraient constituer une indication ou garantie d'une performance, d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction future. Aucune des Informations ni aucun des indices ou autres produits ou services de MSCI ne constitue une offre d'achat ou de vente, une promotion ou une recommandation concernant un quelconque titre, instrument ou produit financier ou une quelconque stratégie de négociation. Par ailleurs, aucune des Informations ni aucun indice MSCI ne constitue un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une quelconque décision d'investissement et il convient de ce fait de ne pas s'y fier pour prendre une décision d'investissement. Les Informations sont fournies « en l'état » et leur utilisateur assume l'intégralité du risque découlant de l'utilisation qu'il ferait ou permettrait de faire de ces Informations. NI MSCI INC., NI AUCUNE DE SES FILIALES OU DE SES/LEURS FOURNISSEURS DIRECTS OU INDIRECTS, NI TOUT TERS IMPLIQUÉ DANS LA PRODUCTION OU LA COMPILATION DES INFORMATIONS (CHACUN, UN « FOURNISSEUR D'INFORMATIONS ») NE DONNE DE GARANTIE OU NE FAIT DE DÉCLARATION ET, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CHAQUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADÉQUATION POUR UN OBJECTIF PRÉCIS. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES, EN RELATION AVEC LES INFORMATIONS, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, SECONDAIRE (Y COMPRIS LE MANQUE À GAGNER) OU AUTRE, MÊME S'ILS SONT AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Les dispositions qui précèdent ne sauraient exclure ou limiter toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu des lois applicables.